



CODE D'ÉTHIQUE

DU CLUB SPORTIF 50+ CAP-ROUGE

Le présent document a pour but d'énoncer les valeurs préconisées par le Club dans le cadre de sa mission ainsi que les règles d'éthique qui en découlent.

NOTRE MISSION

Le Club Sportif 50+ Cap-Rouge a pour mission de favoriser la pratique d'activités physiques en groupe dans un cadre non compétitif et sécuritaire.

LES CATÉGORIES DE PERSONNES IMPLIQUÉES

Le Club sportif 50+Cap-Rouge ne comptant aucun employé rémunéré, les règles d'éthiques s'adressent aux membres et aux bénévoles.

- Nos membres : toute personne membre en règle du club.
- Nos bénévoles : tout membre élu comme administrateur au conseil d'administration; tout membre faisant partie d'un comité officiel; tout membre désigné comme chef de file ou serre-fil; tout membre désigné comme bénévole de soutien à l'administration.

NOS VALEURS COMMUNES

- RESPECT
- ENTRAIDE
- SÉCURITÉ

NOS RÈGLES D'ÉTHIQUE

Pour tous les membres :

- Se comporter de façon responsable et sécuritaire;
- Respecter les règlements, les politiques et les procédures du Club;
- Respecter l'environnement et les biens d'autrui;
- Être courtois avec les bénévoles dans le cadre de leurs fonctions;
- Avoir un comportement respectueux envers les membres dans le cadre des différentes activités du Club;
- Favoriser la bonne entente et l'entraide mutuelle;
- Ne pas utiliser ou divulguer les renseignements personnels des membres sans autorisation;

Pour tous les bénévoles :

- S'assurer que les activités se déroulent de façon sécuritaire.
- Favoriser le travail d'équipe dans le respect des rôles de chacun;
- Être transparent dans les actes et les communications de façon à préserver la confiance et à éviter toute ambiguïté;
- Éviter d'utiliser sa fonction à son profit ou à celui d'un tiers pour s'attribuer un avantage direct ou indirect non convenu par l'équipe de travail;

L'APPLICATION DU CODE

Tout manquement envers ce code est sujet à des mesures administratives et disciplinaires allant d'un avertissement verbal à l'exclusion du Club sportif 50 + Cap-Rouge.

LA PROCÉDURE D'EXAMEN D'UNE PLAINTE

Toute personne lésée peut déposer une plainte concernant un manquement au code d'éthique en communiquant avec un membre du conseil d'administration et en remplissant le formulaire « Rapport de manquement au code d'éthique ».

Le conseil d'administration doit étudier la plainte, vérifier les faits auprès des personnes et des comités impliqués, prendre les mesures qui s'imposent et en informer les parties concernées. Sa décision est alors exécutoire et sans appel.

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE D'ÉTHIQUE

Le code d'éthique entre en vigueur le 15 février 2021, jour de son adoption par le conseil d'administration du Club sportif 50+ Cap-Rouge.

Février 2021

RAPPORT DE MANQUEMENT AU CODE D'ÉTHIQUE

IDENTIFICATION DU PLAIGNANT	
Nom :	
Adresse :	
Téléphone cellulaire :	
Téléphone maison :	
Adresse courriel :	
Fonction au club :	

IDENTIFICATION DE LA OU DES PERSONNES EN CAUSE	
Nom :	
Fonction au club :	
Nom :	
Fonction au club :	

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Date de l'événement : _____

Exposé des faits :

RÉSULTATS ATTENDUS :

SIGNATURE ET DATE :

X

PERSONNE PLAIGNANTE

X

MEMBRE DE L'EXÉCUTIF